

Amendes, concurrence: France Télécom dit ses quatre vérités

France Télécom passe à la contre-attaque. Quinze jours après avoir été condamné à 256 millions d'euros d'amende par le Conseil de la Concurrence pour entente avec ses petits concurrents sur le marché des mobiles. Et quelques semaines après avoir écopé de 80 millions supplémentaires pour avoir verrouillé le marché de l'ADSL, l'opérateur historique envoie son président en première ligne pour dénoncer ces mesures

« *disproportionnées* ». Dans un entretien au *Figaro*, Didier Lombard se pose en victime et ne mâche pas ses mots. « *Sur plusieurs points, ces décisions nous paraissent très contestables. Nous avons décidé de faire appel. Le montant de toutes ces amendes me semble exorbitant : c'est la richesse créée en 2004 par le quart des salariés de France Télécom en France qui est ainsi captée ! C'est disproportionné par rapport à ce qu'on nous reproche et que nous contestons* ». Pour le président de l'opérateur historique, l'entente entre les trois opérateurs mobiles est tout simplement un fantasme. Quant aux responsables, il faut les chercher ailleurs: « *Comment peut-on soutenir qu'il est possible de piloter un marché de 40 millions de clients, dont plus de 20% changent d'opérateur chaque année ? Autre observation : on condamne aujourd'hui une période où ni moi ni mon prédécesseur, Thierry Breton, n'étions en poste chez France Télécom. C'est sous sa présidence que la concurrence s'est accrue en France. Croyez-moi, les salariés de France Télécom le savent : le groupe a profondément changé. Le nouveau France Télécom n'est pas arrogant. Il est ouvert, innovant et se bat farouchement pour ses clients* ». Reconnu coupable par le Conseil de la concurrence, France Télécom n'imagine pas avoir à dédommager qui que ce soit. L'UFC Que Choisir, qui organise la riposte en organisant les plaintes des consommateurs, appréciera. Des plaintes massives, « *Cela me semble difficile. Il faudrait d'abord prouver l'existence d'un préjudice, et le chiffrer. On fait croire aux consommateurs qu'ils peuvent payer toujours moins cher, alors que les opérateurs français offrent les conditions parmi les plus favorables en Europe. Il ne faut pas laisser, par démagogie ou par calcul, s'installer l'idée que les clients sont en guerre contre leurs opérateurs de télécom. La confiance est au coeur de notre relation* ». Pourtant, les abonnés semblent quitter en masse l'opérateur. Séduits par le dégroupage total, ils seraient 500.000 à être passés à la concurrence (voir notre article). Didier Lombard minimise: « *C'est une manière de présenter les choses. Il y a aussi un peu de mise en scène de la part de nos concurrents. En réalité, les abonnés quittant France Télécom ne sont pas si nombreux, tant s'en faut. En 2005, nous avons créé 2,70 millions de nouvelles lignes et nous avons résilié 2,72 millions de lignes. La balance n'est donc pas si défavorable ! Cela dit, la France est le pays où le dégroupage est le plus avancé en Europe. Plutôt que de compter le nombre de lignes, mieux vaudrait cependant se préoccuper de l'investissement. Pour vraiment développer la concurrence par les mérites, celle qui sert l'innovation et la compétitivité, il ne faut pas encourager les «concurrents coucous» qui font juste leur nid sur nos réseaux sans investir sur le long terme* ». Pour enrayer cette hémorragie, France Télécom mise sur la convergence des services fixes, mobiles et Internet. Le fameux plan neXt avance: « *Nous allons lancer un portail unifié France Télécom-Orange-Wanadoo. Le consommateur aura un point d'entrée unique pour son fixe, son mobile, son Internet. Seront aussi proposées de nouvelles offres de convergence, à l'instar de «Family Talk», pour réduire les dépenses des familles. Nous allons tout faire pour simplifier et enrichir la vie de nos clients* ». Mais pour France Télécom, ces développements sont entravés alors que les nouveaux concurrents comme Skype ou Yahoo avance à grands pas. « *Pour tous les nouveaux services, nous sommes bridés ! Il*

faut que France Télécom puisse entrer plus facilement sur ce marché des services. Sinon d'autres comme Skype, Microsoft, Yahoo ! ou Google, qui ne subissent aucune contrainte, prendront le marché à notre place. Le classement mondial des capitalisations boursières est édifiant : les opérateurs de télécoms européens sont en chute, tandis que les sociétés d'Internet et de logiciel grimpent en flèche ». **Le groupe plaide donc une nouvelle fois pour un allègement de la régulation, cheval de bataille de Didier Lombard.** *« Nos responsables politiques doivent prendre conscience de la révolution technologique en cours. En Europe, la régulation doit être adaptée à ce nouveau contexte. La réglementation actuelle a été conçue pour sortir des monopoles sur des marchés matures. Elle a été efficace. Mais désormais, la concurrence est vive. Il faut se mettre en position d'investir sur les réseaux, sinon toute la croissance se fera aux Etats-Unis ou en Asie ».*